nous la conversation que ces gens tenaient entre eux.

Nous sommes partis furtivement pendant la nuit et nous n'avons osé jusqu'à présent vous transmettre cet écrit ; mais voyant Brière condamné, nous ne pourrions vivre à la pensée que d'intelligentes voix puissent condamner un innocent.

Veuillez agréer, monsieur le commissaire, avec la sincérité de nos aveux, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Fait à Paris, le 26 décembre 1901.

X.... X...

M. Carpin a immédiatement transmis cette lettre au procureur général, qui lui donnera la suite qu'elle comporte. Il se pourrait qu'elle n'eût aucune valeur — car elle est anonyme — cependant le parquet semble décidé à ne rien négliger — pour arriver à découvrir la vérité.

UNE LETTRE DE GERMAINE A SON PERE

La *Patrie* publie la réponse que Germaine Brière a faite à la lettre de son père. En voici un passage :

Mon cher papa, comme je pleure depuis lundi ! La lettre que j'ai reçue seulement hier augmente encore ma douleur si c'est possible, mais non ma conviction de ton innocence. Je n'ai pas douté de toi : j'ai toujours cru que tu n'étais pas coupable !...

... Oh ! ce juge qui m'avait dit à moi que tu avais presque avoué ! Il ne m'a pas convaincue, mais il a convaincu le public en faisant crier les aveux dans les rues de Chartres.

Mon papa chéri, je voudrais être près de toi pour t'embrasser, te jurer que je t'aime toujours, et qu'il faut qu'on recherche les coupables. Ou sont-ils ? Comment venger mes pauvres petites sœurs, mon pauvre petit frère et toi-même ?

Toi qui passais les nuits à nous soigner quand nous étions malades, qui veillais toujours à ce que nous ne manquions de rien ! Dire qu'on t'accuse, qu'on te condamne ! Ce n'est pas possible ! Dieu ne le voudra pas !... »

BATAILLE ENTRE BLANCS ET NOIRS

UN COMBAT DANS LES RUES DE NEW-YORK

Londres, 27 décembre. — Une véritable bataille rangée entre blancs et noirs s'est engagée mercredi soir à New-York, à propos d'un incident des plus futiles.

Des enfants s'amusaient à taquiner un vieil ivrogne nègre qui s'en allait titubant dans la rue, lorsque plusieurs noirs survinrent et voulurent les frapper. Des blancs prirent la défense des enfants et la bataille s'engagea à coups de bâtons et de pierres d'abord à coups de revolver ensuite.

Trois blancs et dix nègres ont été sérieusement blessés ; vingt et une arrestations ont été opérées.

Grave incident

ENTRE LE CHILI ET L'ARGENTINE

New-York, 27 décembre. — On télégraphie de Buenos-Ayres au **Herald** :

Un télégramme de Santiago annonce que M. Portela, ministre de la République Argentine au Chili, découvert qu'il avait signé le protocole, alors qu'un mot avait été changé sans qu'il s'en aperçut, par M. Yanez, ministre des affaires étrangères.

M. Portela menace de quitter Santiago et de tout annuler si le mot primitif n'est pas rétabli.

Une grève de brossières

SALAIRES DE FAMINE

Nantes, 27 décembre. — Les ouvrières du triage de la brosserie Ruff se sont mises en grève ce matin.

Voici les faits qui ont motivé la grève, tels qu'ils nous ont été exposés par les grévistes :

— Mardi dernier, l'on faisait afficher dans nos ateliers un placard nous avertissant que, désormais toute ouvrière qui manquerait le travail subirait une amende de 25 centimes le premier jour, 50 centimes le second jour, 75 centimes le troisième jour, 1 franc le quatrième jour.

« Nous avons protesté contre cette décision mais M. Ruff nous a fait savoir que cette décision était irrévocable et que si nous quittions le travail, nous ne serions admises à le reprendre qu'au prix de six francs par cent kilos de triage de crin, au lieu de huit francs.

« Au début de l'année, en janvier 1901, ce même travail était payé 18 francs.

« Or, nous subissons déjà des retenues sur nos salaires : 25 centimes par quinzaine également pour le nettoyage des water-closets !

— Et quels sont vos salaires ?

— Ils ne dépassent pas un franc par jour et sont souvent moindres ! Vous voyez ce qui nous restera si nous subissons encore une nouvelle imposition.

« On nous fait payer même nos livres de paye, quatre sous ; ils en valent deux !»

Telles sont les déclarations des grévistes.

Elles ont décidé hier de ne pas reprendre le travail ce matin, afin de soutenir leurs revendications.

Aujourd'hui, elles ont nommé une délégation de trois d'entre elles, chargée d'aller demander à M. Ruff de revenir sur sa détermination, affichée mardi.

La délégation s'est rendue à la brosserie Ruff, cet après-midi à quatre heures. Demain matin à neuf heures, à la Bourse du Travail, elles rendront compte à leurs camarades du résultat de leur entrevue.

UN INCIDENT FRANCO-VÉNÉZUÉLIEN

New-York, 27 décembre. — Le Herald de ce matin publie la lettre suivante de son correspondant spécial à Port-of-Spain (Trinidad) :

— Une nouvelle complication vient de surgir entre la France et le Venezuela, due au penchant du président Castro à se lancer dans des complications inextricables que une occasion lui en est offerte. Avec une révolution sur les bras, l'Allemagne qui se prépare à appuyer ses réclamations par l'envoi d'une force navale dans les eaux vénézuéliennes, et avec la Colombie désireuse de son renversement, le général Castro a ajouté le mécontentement de la France contre le gouvernement vénézuélien, qui vient de violer le droit d'un citoyen français.

Ce nouveau grief provient de la saisie des biens du senor Manuel Matos, un des chefs de la nouvelle révolution vénézuélienne et possesseur d'une grosse fortune. Senor Matos avait loué une partie de ses propriétés à MM. Sécrestat, de Bordeaux, pour deux ans, sous le code civil vénézuélien qui autorise ces transactions, sans qu'il soit nécessaire d'enregistrer les documents.

Par la saisie des propriétés louées, le général Castro a privé MM. Sécestrat de l'usage de la propriété. Le gouvernement français a notifié, en conséquence, au général Castro, son infraction aux droits de MM. Secrestat, et qu'il entend les protéger jusqu'au bout, en demandant des dommages si les indemnités ne sont pas payées immédiatement à MM. Sécrestat.

D'ailleurs, la France a fait une enquête complète à ce sujet et a acquis la conviction que sa demande, même au point de vue de la loi vénézuélienne, est bien fondée.

Le Venezuela a été en mauvais termes avec la France depuis 1895, époque à laquelle la République sud-américaine refusa de payer à la France les dommages causés à ses nationaux par la révolution. »

VENTE D'UN COUVENT

Paris, 27 décembre. — L'immeuble de la communauté des Dames de Sainte-Isabelle, situé à Paris, rue de Turenne, 60, vient d'être vendu aujourd'hui, à l'audience des criées du Palais-de-Justice.

Cette vente a eu lieu sur poursuites immobilières, dirigées par le Crédit Foncier.

La mise à prix était de 400.000 francs. Les enchères l'ont portée à 900.000 fr.

Me Pelletier, avoué, a été déclaré adjudicataire. Il n'a pas encore fait connaître le nom de l'acquéreur.

Faits Divers

HORS RÉGION

UN CURÉ CAMBRIOLÉ

Montpellier, 27 décembre. — Les malfaiteurs semblent, depuis quelque temps, jeter leur dévolu sur les curés, parce qu'ils sont assurés probablement, de trouver chez eux des magots bien fournis. Après l'assassinat du curé Lardelet et de sa maîtresse, nous avons eu le vol de 60.000 francs chez le curé de Néchien ; voici maintenant un autre cambriolage chez un curé de Montpellier.

L'abbé Auguste Thomas, aumônier du couvent du Refuge, rue Lakanal, a été, hier après-midi, victime d'un audacieux cambriolage.

Les malfaiteurs se sont d'abord introduits dans le jardin qui entoure la maison en escaladant un mur de trois mètres de haut ; ils sont descendus ensuite dans le jardin à l'aide d'une échelle que la servante de Thomas avait abandonnée contre le mur. Puis ils se sont dirigés vers l'habitation et en ont fait sauter la porte d'entrée à l'aide d'une pince.

Tous les meubles ont été fracturés, et ils ont emporté une douzaine de couteaux de table, une croix de chanoine en or, douze fourchettes et douze cuillers en argent avec chiffre, une croix en argent, une truelle en argent, une chaîne en or, vingt médailles en argent et une somme de 150 francs placée dans un tiroir.

Une enquête est ouverte.

Que faisait cette truelle en argent chez l'abbé Thomas. Ce prêtre est-il franc-maçon comme le pape Pie IX ?

Électricité meurtrière

Un homme foudroyé. — Un cheval tué.

Paris, 27 décembre. — Un grave accident, occasionné encore par les tramways électriques, s'est produit hier soir vers sept heures, à Epinay-sur-Seine, sur la ligne de la Trinité à Enghien.

A l'arrivée à Epinay, rue de Paris, une des voitures de cette ligne stoppa. Quelques voyageurs descendirent.

Au moment de repartir, le tramway restant en panne par suite sans doute du mauvais fonctionnement du câble à trolley qui fournit à cet endroit le courant électrique, le conducteur descendit sur la voie pour se rendre compte des causes qui immobilisaient sa voiture.

Mais, par malheur, il posa le pied sur le rail. Le malheureux reçut aussitôt une violente secousse et tomba évanoui sur le sol.

Au même moment, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Loubert, distillateur à Saint-Denis, qui passait à cet endroit, reçut également une secousse et tomba foudroyé.

Des employés de la compagnie, immédiatement informés, se rendirent sur les lieux et prirent les dispositions nécessaires pour empêcher tout nouvel accident.

Le conducteur, M. Gaston Paroux, âgé de vingt-sept ans, a été transporté à l'hôpital Bichat. Le malheureux qui a les jambes et le bas-ventre affreusement brûlés, est dans un état désespéré.

On ne s'explique pas encore nettement comment cet accident s'est produit. On pense que c'est le câble reliant le trolley aux réverbères de la route qui aura été mal isolé et que l'électricité se sera répandue dans le sol.

A cet endroit, en effet, des étincelles surgissent du sol et un barrage a dû être établi.

EMPOISONNEMENT D'UN PUITS

Criminel attentat

Dinan, 27 décembre. — Depuis dix-huit mois environ, les habitants du village de Saint-Régent-en-Lanrelas, avaient renoncé à faire usage de l'eau du puits d'un des habitants de cette localité, M. Marie-Ange Robichet.

Toutes les personnes qui avaient alors absorbé de cette eau avaient été prises de violentes coliques et les récipients dans lesquels elle séjournait ne tardaient pas à se recouvrir d'une forte couche de rouille.

Il n'y avait pas de doute possible, l'eau du puits était contaminée et on l'abandonna.

Mais la période de sécheresse, que la contrée a eu à traverser, avant de nouveau forcé les habitants à user de l'eau du puits, les mêmes symptômes se produisirent.

C'est alors que le propriétaire se décida à le faire vider et curer. Quand la couche d'eau fut épuisée, on aperçut, à moitié enfoui dans la vase, un seau que deux fortes ficelles maintenaient au fond. Il était rempli d'une matière grisâtre.

Le seau fut immédiatement transporté, aux fins d'analyse, chez M. Potier, pharmacien à Saint-Méen, qui déclara que la matière qu'il renfermait constituait un poison des plus violents.

On se trouvait donc en présence d'une tentative criminelle.

Les auteurs en sont activement recherchés.

ACTES DE BANDITISME

FEMME ETOUFFEE. — MAISON PILLEE

Auch, 27 décembre. — M. Duc, maire et briquetier à Laguian, canton de Miélan, s'était rendu au marché de Rabastens, laissant sa femme seule.

A un moment donné, Mme Duc sortit et alla ramasser du bois sous les vastes hangars de la briqueterie attenants à la maison d'habitation.

La pauvre femme se disposait à rentrer lorsque tout à coup elle vit avec terreur deux individus se dresser devant elle.

En un clin d'œil les bandits se ruèrent sur elle, la terrassaient, lui bandaient les yeux et étouffaient ses cris en lui enfonçant des morceaux de papier dans la bouche. Son émotion fut si forte que Mme Duc s'évanouit aussitôt.

Ses agresseurs se hâtèrent de pénétrer dans la maison, qu'ils mirent au pillage ; puis ils disparurent.

Leur victime n'a pu que dire qu'ils étaient de haute stature et de mauvaise mine ; elle ignore combien de temps a duré son évanouissement. Quant aux voisins, ils n'ont rien vu, rien entendu.

L'enquête ouverte tendrait à établir que les coupables sont des gitanos. Et, en effet, dans le courant de l'après-midi, on a vu des voitures de nomades se diriger en hâte vers Miélan, qu'ils ont traversé sans s'y arrêter, contre leur habitude.

La gendarmerie de Mirande, prévenue, les a arrêtés hier. Les recherches continuent activement.

DOUBLE TENTATIVE DE MEURTRE

Paris, 27 décembre. — La population de la paisible et coquette commune de Bagnolet a été mise en émoi, l'avant-dernière nuit, par une double tentative de meurtre commise par d'audacieux cambrioleurs et qui n'a échoué que grâce à l'attitude énergique de l'une des deux victimes.

Au numéro 6 de la rue des Champeaux, à Bagnolet, habitent, depuis de longues années, dans une propriété assez isolée, un vieillard, M. Etienne Bourgaisse, âgé de soixante-six ans et sa compagne, Mlle Juliette Pelletier, âgée de quatre-vingt-trois ans.

Dans la nuit du 25, vers deux heures, trois individus, profitant de l'isolement dans lequel se trouve la propriété, y pénétraient en brisant les volets des fenêtres du rez-de-chaussée. Une fois dans la maison, les malfaiteurs, qui s'étaient munis de lanternes sourdes, visitèrent le salon, la salle à manger et s'emparèrent des objets de valeur qu'ils empaquetèrent dans des couvertures.

Les malfaiteurs avaient opéré rapidement et sans le moindre bruit. Aussi les deux vieillards, qui dormaient dans leurs chambres au premier étage, n'avaient rien entendu.

Mais les cambrioleurs, mis en appétit, résolurent de monter dans leur appartement. Ils pénétrèrent d'abord dans la pièce où reposait Mlle Pelletier. Celle-ci ne s'était pas éveillée, quand un des voleurs ayant heurté un meuble, le renversa et fit un tel bruit que la vieille dame sursauta.

Epouvantée en apercevant les trois hommes, elle voulut se lever et se mit à crier : « Au secours ! Au voleur ! »

Les malfaiteurs se ruèrent sur elle et, pendant que l'un d'eux l'immobilisait, un autre lui ouvrait la bouche de force et lui enfonçait l'édredon entre les dents pour étouffer ses cris.

A moitié étouffée, Mlle Pelletier résistait encore : alors les misérables la rouèrent de coups et ne cessèrent de frapper que lorsqu'ils la crurent morte. Les cris de la pauvre femme avaient fini pourtant par éveiller son ami. La porte de la chambre s'ouvrit et M. Bourgaisse entra, tenant un bougeoir à la main.

D'un coup d'œil, le vieillard se rendit compte de la situation ; il se précipita vers la fenêtre et tenta de l'ouvrir. Mais les bandits avaient deviné son intention ; ils se jetèrent sur lui et une lutte acharnée s'engagea. M. Bourgaisse, tout en appelant à l'aide se défendait avec une énergie surhumaine. Il parvint enfin à ouvrir une fenêtre et, de toutes ses forces, appela : « Au secours ! » ; mais un formidable coup de poing en pleine figure l'étourdissait aussitôt et il tombait évanoui. Les cambrioleurs étaient maîtres de la maison. Ils prirent les pendules, l'argenterie qu'ils trouvèrent au premier étage, descendirent le tout au rez-de-chaussée et, sans s'occuper davantage de leurs victimes, ajoutèrent ce butin à celui qu'ils avaient déjà préparé. Ils allaient s'éloigner, mais les cris d'appel de M. Bourgaisse avaient été entendus. Des voisins accouraient enfin. Les cambrioleurs surent qu'ils allaient être arrêtés, abandonnant leurs paquets ils prirent la fuite. Les deux vieillards furent trouvés maniés et couverts de sang. On courut prévenir M. Delpech commissaire de police de la circonscription, qui arriva accompagné du docteur Veper. Celui-ci prodigua aussitôt ses soins aux deux victimes. M. Bourgaisse ne tarda pas à reprendre ses sens et son état est relativement satisfaisant. Il n'en est malheureusement pas de même pour Mlle Pelletier dont l'état, en raison de son grand âge inspire les plus grandes inquiétudes. Tous deux sont soignés à leur domicile.

Une enquête est ouverte pour rechercher les audacieux cambrioleurs.

VOL ET TENTATIVE D'ASSASSINAT

Troyes, 27 décembre. — Une tentative d'assassinat a été commise au hameau de Villelle, commune de Saint-Germain.

Après avoir pratiqué une ouverture dans le mur de la maison, construite en bois et en torchis, où demeure la veuve Abit, âgée de quatre-vingt-trois ans, deux individus pénétrèrent dans sa chambre à coucher et la menacèrent de mort si elle ne leur indiquait pas l'endroit où était son argent.

« Je n'ai rien, répondit la pauvre vieille ; si vous voulez me tuer, tuez-moi, mais ne me faites pas souffrir. »

L'un des deux malfaiteurs maintint un oreiller sur la figure de la veuve Abit, pendant que l'autre fouillait les meubles.

Ce dernier trouva une somme de 100 francs environ dans les tiroirs d'un buffet, puis, afin de poursuivre leurs recherches plus à l'aise, ils emportèrent les tiroirs qui furent retrouvés à 200 mètres de la maison.

Hiermatin, le fils de la veuve Abit, mis par sa mère au courant de ce qui s'était passé, est allé raconter les faits à la gendarmerie, qui, sur l'ordre du parquet, a ouvert une enquête.

SENTINELLES ATTAQUÉES

Un drame à la poudrière de Vincennes. — Echange de coups de feu.

Paris, 27 décembre. — Il y a un an, jour pour jour, des malfaiteurs que l'on ne retrouva jamais, en dépit des enquêtes ouvertes par la police civile en même temps que par l'autorité militaire, tentaient de faire sauter la poudrière de Vincennes, entre dix heures et onze heures du soir. Plusieurs jeunes soldats postés aux abords furent blessés par des coups de feu que les assaillants, traqués, avaient tiré contre eux pour protéger leur retraite.

La poudrière de Vincennes est située exactement au lieu dit « La Maison-Blanche », à quelques centaines de mètres de la nouvelle caserne des dragons, en bordure du bois de Vincennes et du Polygone. Des barrières en protègent l'accès et, pour en empêcher l'escalade, l'autorité militaire fait surveiller cette zone par des sentinelles appartenant au 13e régiment d'artillerie, dont les réserves sont également installées à proximité de la poudrière.

Les soldats, placés de cent mètres en cent mètres, ne doivent jamais s'éloigner de cette distance et reçoivent les instructions les plus sévères que comporte la garde qui leur est confiée.

Il était un peu plus de dix heures et demie, la nuit dernière, lorsque le soldat Lejeune, de la 8e batterie d'artillerie, posté en sentinelle devant la route Saint-Louis — dans cette dangereuse partie du Bois qui sert de lieu de rendez-vous aux « chevaliers du courant d'air », les fameux ramasseurs de plomb de tir — aperçut deux individus qui escaladaient la barrière de clôture.

— Halte-là ! cria-t-il par trois fois.

Mais, au lieu de s'arrêter, les deux hommes marchèrent vers lui sans mot dire.

Alors l'artilleur abaissa son mousqueton et fit feu une première fois.

Croyant que le soldat n'avait plus de munitions, les deux individus continuèrent d'avancer et l'un d'eux, n'étant plus qu'à quelques mètres de lui, fit feu d'un coup de revolver dont la balle effleura légèrement la veste de l'artilleur Lejeune.

Sans attendre davantage, celui-ci fit feu une seconde fois et ses agresseurs, comprenant alors que l'artilleur avait une arme à répétition, s'enfuirent à toutes jambes dans la direction de Charenton. Mais là, comme ils arrivaient au lieu dit « Le Trou au Charbon », ils se heurtèrent à deux autres sentinelles, les soldats Lehut, de la 9e batterie d'artillerie, et Desguffroy, de la 8e.

Ceux-ci leur ordonnèrent de s'arrêter, mais pour toute réponse, ils déchargèrent sur eux plusieurs coups de revolver qui, fort heureusement ne les atteignirent pas, et rebroussèrent chemin vers le plateau de Gravelle, en longeant la route du Polygone.

Le bruit des détonations avait attiré l'attention des soldats du corps de garde de la « Maison-Blanche ». Le maréchal des logis Maurice Garnier, se porta, son revolver à la main, au secours des sentinelles ; il ordonna une battue qui n'amena aucun résutat.

Cependant, une demi-heure plus tard, un sergent du 26e bataillon de chasseurs à pied, qui faisait une ronde au polygone, dans la direction du fort de Charenton, se trouva tout à coup en présence de deux individus qui venaient de sauter la palissade ; résolument, il marcha sur eux, mais ils tirèrent encore deux coups de revolver, puis disparurent dans les fourrés.

Au matin, un rapport de ces divers incidents a été adressé au général Clément, commandant la place.

A trois heures de l'après-midi, le gouverneur de Vincennes, accompagné de plusieurs officiers de son état-major, s'est rendu à la poudrière et a parcouru la route suivie par les agresseurs, en interrogeant les sentinelles sur les moindres détails de cette affaire.

A la suite de cette enquête, l'ordre a été donné de doubler toutes les sentinelles ; de plus, des rondes supplémentaires seront faites, à tour de rôle, par les corps de garde qui vont être également renforcés.

Un audacieux escroc

Courtier en meubles et en... divorces

Paris, 27 décembre. — Rémy Roty, un vague courtier en articles divers, qu'interrogeait hier, M. André, juge d'instruction, n'est pas un prévenu banal. Quand on a l'honneur de s'appeler Roty, on peut vivre des rentes des autres. C'est bien ainsi que l'avait compris notre courtier.

Bien que n'ayant de commun que le nom avec le célèbre graveur, il n'hésitait pas à se faire passer pour le neveu du membre de l'Institut.

Dans une société, lui demandait-on son nom, Roty tirait de sa poche une pièce de monnaie à l'effigie de la « Semeuse » et répondait avec indignation :

— Mon nom, mais il est connu du monde entier. Le voici !

Et il montrait la signature du graveur, tout en ajoutant :

— Vous ne savez donc pas que je suis l'unique neveu du grand artiste !

On le croyait sur parole, d'autant plus aisément qu'il arborait à sa boutonnière le ruban de la Légion d'honneur.

Un jour, il alla un peu loin. En plus de neveu de Roty, il se donna comme médecin en chef de l'hôpital Lariboisière. C'est même en cette qualité qu'il prit pour secrétaire une jeune fille, Mlle Renot, une honnête ouvrière qui cherchait du travail.

— En ma qualité de médecin en chef de l'hôpital Lariboisière, lui dit-il, j'ai de nombreuses ordonnances à recopier. Vous ferez cette besogne.

Le pseudo-médecin se fit présenter aux parents de Mlle Renot et, au moment de se retirer, il leur fit cette déclaration :

Votre fille est charmante, je veux non seulement en faire ma collaboratrice, mais ma femme. J'ai donc l'honneur de vous demander sa main.

On juge de la joie de M. Renot, qui est un laborieux ouvrier mécanicien, et de celle de sa femme, la plus brave des ménagères.

Le mariage fut décidé sur-le-champ.

Quelle gloire pour l'ouvrier mécanicien ! A l'atelier, il ne fut plus question que du médecin en chef de Lariboisière. Des compagnons de M. Renot allèrent même jusqu'à demander des consultations à l'étonnant Roty qui examinait très sérieusement ses clients et rédigeait des ordonnances.

Cependant, la date du mariage approchait.

— Avez-vous des bijoux ? demanda Remy Roty aux parents de sa fiancée.

On lui montra les modestes joyaux de la famille.

Le faux docteur les considéra d'un air dédaigneux.

— Il vous faut mieux, s'écria-t-il. L'Institut et toutes les sommités médicales parisiennes assisteront à notre union, je veux que vous ayez des diamants. Je m'en charge.

Et, ce disant, Rémy Roty prit les bijoux sous prétexte d'aller les échanger contre d'autres plus précieux.

Hélas ! l'époque du mariage approchait et les bijoux ne reparaissaient point.

Pris de soupçon, M. Renot déposa une plainte contre son futur gendre. Celui-ci, convoqué au cabinet de M. André, prétendit qu'il avait mis les bijoux en dépôt rue Saint-Lazare. On ne put retrouver l'endroit en question. Aussi le magistrat s'est-il empressé d'inculper le prétendu neveu de M. Roty, de port illégal de décorations et d'escroqueries.

Le fameux médecin en chef de l'hôpital Lariboisière est maintenant à la prison de la Santé.

Il est vraisemblable que les escroqueries de cet individu, qui a eu le cynisme de déclarer au magistrat être courtier en meubles et... en divorces, ne se bornent pas à celle commise au préjudice de la famille Renot.

L'auteur de la « Semeuse » a reçu, en effet, nombre de notes à payer pour des fournitures qu'il n'avait pas commandées, fournitures qui ont du, sans doute, être faites à son pseudo-neveu.

Un curé et sa maîtresse assassinés

La question du narcotique

Lyon, 27 décembre. — M. le professeur Hugounenq, de la Faculté de médecine de Lyon, chargé de l'examen des viscères des victimes du crime de Sainte-Agathe a écrit à M. le procureur de la République à Montbrison pour le prier de lui communiquer au préalable les pièces du procès, de façon que les détails relatés au moment de l'assassinat puissent faciliter les recherches de l'expert.

M. Boyer, procureur de la République, n'a fait parvenir au parquet de Lyon que les pièces contenant l'interrogatoire du fils Simatis, en disant que les autres témoignages n'avaient aucune importance pour le cas particulier que M. Hugounenq est chargé d'examiner.

L'expert est maintenant en possession de ce dossier et commencera incessamment ses recherches. On pense qu'on ne sera fixé que dans une huitaine de jours sur le point de savoir si les victimes ont absorbé, avant le crime, un narcotique quelconque.

DANS LA RÉGION

Grave affaire de mœurs

A VIEUX-CONDE

La gendarmerie de Condé, a mis hier en état d'arrestation, le nommé Défossez, dit le « Zouc », ouvrier mineur, demeurant au hameau du Rieu-du-Comte.

Défossez serait accusé d'avoir abusé de l'aînée de ses filles, âgée de quinze ans environ, qui déjà présente un état de grossesse avancée.

La gendarmerie s'est rendue hier, dans la matinée, au domicile de l'accusé et a fait subir un premier interrogatoire à la fillette, mais il paraîtrait que celle-ci a nié le fait reproché à son père et qu'elle dirait avoir été la victime d'un inconnu en se rendant à Wiers (Belgique).

La gendarmerie ne s'est pas contentée de ces dires et a poursuivi activement son enquête et il est probable que des mauvais renseignements ont été recueillis à la charge de Défossez puisqu'elle ordonna sa remonte d'urgence de la fosse l'Avaleresse, où il travaillait et après un interrogatoire sommaire elle le mit en état d'arrestation.

On fit ensuite remonter son fils adoptif, qui travaille également à la mine, et après lui avoir fait subir un interrogatoire on l'envoya chercher le linge et les vêtements nécessaires pour que son père puisse se changer.

Défossez fut ensuite dirigé vers la prison de Condé, d'où son transfert à la prison de Valenciennes ne tardera pas.

L'accusé est âgé de 45 ans environ, il est veuf pour la seconde fois, et reste à la tête d'une famille de cinq ou six enfants dont le plus jeune est âgé de un an tout au plus.

Sa seconde femme est morte il y a six mois environ.

Cette arrestation a donné lieu à bien des conversations et a mis en émoi toute la commune en général et le hameau du Rieu-de-Condé en particulier.

Le condamné à mort Penoy

Le bruit de l'exécution de Penoy, l'assassin de Roubaix, condamné par le jury du Nord, le 14 novembre dernier, courait à nouveau avec persistance dans Douai, hier vendredi.

Nous nous sommes rendu immédiatement auprès de son défenseur Me Edouard d'Hooghe, à l'effet de savoir si réellement ce bruit était fondé. Celui-ci nous déclara que jusqu'à présent il n'avait aucune nouvelle de la Présidence.

Son avocat d'ailleurs, compte beaucoup sur la clémence du Président de la République, d'autant que les rapports envoyés par le président des assises et par le procureur-général sont plutôt favorables au condamné.

DRAME AU REVOLVER

A DORIGNIES

Une femme grièvement blessée

A la suite d'une discussion qu'il eut avec sa propriétaire la dame Defontaine, demeurant à Dorignies, un ancien ouvrier mineur, Alexandre Fémy, âgé de 41 ans, célibataire, demeurant à Sin-le-Noble, a tiré sur celle-ci un coup de revolver qui l'a atteinte au bas-ventre.

La balle heureusement ne pénétra pas profondément ; et l'on espère que l'extraction en sera facile.

Le meurtrier a été arrêté par la gendarmerie de Dorignies qui a immédiatement ouvert une enquête sur ce drame qui a vivement émotionné la population de Dorignies.

ÉCHOS

— Il y a quelques jours, la police de Briancon était informée par les allures suspectes d'un individu qui avait pris le nom de Maudhuy. Cet individu menait grand train et fréquentait surtout les cafés où affluent les officiers. Une enquête fut faite qui démontra que l'individu mystérieux était un parfait escroc et il fut arrêté. On a saisi dans un hôtel de Lyon nos parties de ses bagages. Une enquête très sérieuse est ouverte pour arriver à savoir si son chef était il a complus de nombreuses escroqueries à Paris et en province. On demande si on ne se trouve pas en présence d'un espion.

— Hier matin, le cirque de Troyes a été entièrement détruit par un incendie. Il n'y a heureusement aucun accident de personne à déplorer.

— Le ministère des Travaux publics vient de faire connaître au ministre de l'Agriculture qu'il a approuvé une proposition que lui avait soumise la Compagnie du Chemin de fer du Nord demandant d'accorder aux alcools dénaturés le bénéfice des tarifs réduits appliqués au pétrole rectifié. Les six autres grands réseaux sont sollicités pour suivre l'exemple de la Compagnie du Nord.

Tribune Socialiste

LA REPONSE DU P. O. F. AUX OFFRES D'UNION ELECTORALE DU P. S. F

Le citoyen Delory, secrétaire du Comité fédéral du P. O. F., nous communique la décision suivante qu'il a transmis aux membres du Comité fédéral du P. S. F. et que le citoyen Maurice Monier nous avait également adressée, avec prière d'insérer.

Lille, le 25 décembre 1901.

Aux Membres du Conseil fédéral de la fédération du Nord du P. S. F.

Citoyens,

Nous avons reçu votre lettre recommandée quelques heures après en avoir lu le texte dans le journal le *Réveil du Nord*.

Avant de vous prononcer sur les propositions qu'elle contient permettez-nous d'établir la véritable situation du Parti socialiste.

Lorsque après une brillante campagne de 1893-1898 due à l'union des socialistes qui étaient alors tous de l'opposition, l'on sentit qu'il était nécessaire de préparer l'unification du Parti, c'est notre organisation qui, dans son Congrès de Montluçon, 1899, fit le projet de Comité d'Entente jugé indispensable à l'on voulait aboutir.

C'est ce Comité d'Entente qui organisa le premier Congrès général du Socialisme français qui eut lieu salle Japy, en 1900.

Dans ce temps-là, l'élément Socialiste révolutionnaire était en majorité, il ne tenait qu'au Parti ouvrier français que des mesures soient prises pour rejeter hors de l'organisation tout l'élément radicalisant qui, depuis quelque temps, s'introduisait dans le Parti, tentant comme le ver dans un beau fruit pour le faire tomber avant sa maturité.

Mais, fidèle à la parole donnée, notre organisation, malgré les insultes dont elle était abreuvée, maintint la trêve, dite transactionnelle adoptée dans le Congrès d'Epernay et qui permit au Congrès de Japy de finir par un semblant d'Unité.

Semblant d'unité, disons-nous. En effet, à peine la Comité général constitué, au lieu d'organiser la propagande et mener la lutte conformément aux décisions prises, les amis du Socialiste qui s'est laissé conquérir par le pouvoir central de la bourgeoisie commencèrent une campagne de dévisation, qui devait aboutir à la grande fumisterie de la salle Wagram où les convocateurs prétendirent sur les conditions de participation qu'ils avaient, eux-mêmes, rédigées et ceci dans le seul but d'arriver à éviter un blâme pour les élus qui avaient manqué à leur devoir.

Après trois jours d'efforts, impuissant qu'il était à faire respecter le contrat que, tous, avaient librement signé, le Parti ouvrier français se retira, non pour le plaisir de rester seul mais pour préparer l'Unité avec les véritables socialistes. *Unité aujourd'hui faite.*

Voilà la situation au point de vue général. Voyons celle de notre région.

A la suite de notre départ de la salle Wagram l'on vit, au nom de l'*Unité socialiste*, une série d'orateurs envahir notre région *où l'unité était faite*, pour y prêcher quoi ? *La division socialiste*, par la création de fédérations autonomes à côté de la vieille organisation qui, depuis plus de vingt ans avait, seule, supporté le poids des efforts des ennemis du Prolétariat.

La Fédération autonome dans notre région, œuvre de division, fut créée.

Cette Fédération, c'est la vôtre.

Parmi ses membres, il ne serait pas difficile de trouver des gens, qui, aux dernières élections municipales, firent avec les cléricaux campagne contre les candidats socialistes.

Le motif mis en avant pour cette division fut que le Parti ouvrier français se montrait irréductible sur deux points :

1. Sur la participation du socialisme au Pouvoir Central de la Bourgeoisie ;

2. Sur le refus du vote du budget qui n'a pour but que de permettre à la bourgeoisie de maintenir sa domination de classe.

Voyons donc si la chose est réelle et si, au contraire, le véritable motif de la division ne fut pas le désir de certains d'échapper au contrôle d'une organisation sérieuse, de rester libres de ne pas respecter les décisions prises et d'être aussi autre chose que de simples militants.

Sur le premier point, il y eut bien, lors de la grande Conférence de Lille, Jaurès affirmant que cette participation socialiste au Pouvoir Central de la Bourgeoisie devait devenir monnaie courante, mais votre Congrès de Lyon a commencé par mettre Millerand en congé et votre Congrès d'Aniche l'a répudié. En outre, lors de la Conférence Zévaès, à Aniche, les membres de votre organisation ont accepté un ordre du jour où la partie suivante a été ajoutée, après discussion :

Après [illegible] *considérant l'impuissance de tous les Gouvernements Bourgeois, y compris le Gouvernement actuel...*

Sur le deuxième point, dans la réunion de Sin-le-Noble, faite sous la présidence de votre Secrétaire Général, après discussion, vos amis adoptent cet ordre du jour :

Les élus socialistes doivent voter contre tous les budgets qui ont pour but de maintenir, ou de prolonger la domination de la classe capitaliste.

Donc, vous dites que, comme nous, vous acceptez les bases fondamentales du Socialisme.

Les faits vous forcent à reconnaître que les barrières que nous avons mises à l'entrée de la grande famille socialiste ne sont pas excessives puisque vous les acceptez et alors !

Alors !... direz-vous, rien ne nous empêche de nous entendre pour la période électorale.

Alors !... dirons-nous, pourquoi êtes-vous en dehors de la grande Unité socialiste révolutionnaire ?

Accepter vos propositions pour la prochaine bataille électorale serait laisser croire que le Parti socialiste n'est rien autre qu'une vaste association de décrocheurs de timbales électorales ; ce serait ternir la sublimité du but qu'il poursuit.

Consciemment ou inconsciemment vous avez laissé croire aux travailleurs, qui sont avec vous, que leur émancipation complète n'était pas possible avant l'an 3000.

Que, dans ces conditions, l'on pouvait admettre qu'un homme, se disant socialiste puisse s'asseoir à la table gouvernementale parmi les bourgeois et profiter de sa position pour laisser tomber quelques miettes du festin dans la main du prolétariat.

Le prolétariat n'a même pas eu ces miettes promises, les collègues de votre HOMME lui ayant permis de faire abandon de ses principes, mais de ne rien distraire du menu.

Nous, au contraire, nous disons que le Prolétariat n'a pas à attendre son émancipation de la plus ou moins bonne volonté bourgeoise que cette émancipation doit être son œuvre et que, pour cela, la venue de l'an 3000 n'est pas nécessaire. Il peut, s'il le veut, y procéder demain, tous les éléments de cette transformation, hors de laquelle il n'y a que fumisterie pour lui, existant dans la société d'aujourd'hui.

Que, si en attendant, il ne doit pas dédaigner les réformes, il ne saurait les accepter que comme un simple acompte et les obtenir, non comme aumône, mais par la force de son organisation.

Nous ajouterons que :

Si nous n'avions eu en vue que le placement électoral de quelques-uns des nôtres, nous n'avions pas à attendre qu'il vous plaise, avec le concours de radicaux, de créer une organisation contre la nôtre. Il aurait suffi de nous embarquer dans la galère des républicains bourgeois.

Si, aujourd'hui, que vous avez été amenés à reconnaître nos principes et notre tactique, vous vous refusiez à entrer dans la grande Unité socialiste révolutionnaire.

Si, pour la satisfaction de quelques personnalités, vous décidiez d'opposer des candidats à nos porte-drapeaux, le Prolétariat, obligé de se demander, une fois de plus, les raisons de la division que vous avez faite dans cette région, serait amené à regarder de plus près les véritables causes de notre action et, nous avons la certitude que, s'il y a quelques élus de moins, il y aura quelques cerveaux conscients de plus.

Pour nous, comme en 1884 et 1900, nous ferons, en 1902, notre devoir, toujours prêts à ouvrir nos rangs aux hommes de bonne volonté, mais nous refusant à abandonner la moindre parcelle de nos convictions.

Voilà, citoyens, ce que nous croyons devoir répondre à votre proposition qui, permettez-nous de vous le dire, sent trop le négoce pour une Organisation comme la nôtre, dont le but principal est l'éducation des travailleurs.

Dans ces conditions, voici l'ordre du jour que le Comité Fédéral, dans sa réunion générale de ce jour, a adopté à l'unanimité :

Le Comité Fédéral,

A propos de la proposition d'entente commune, sur des candidats communs, faite par le Conseil Fédéral de la Fédération du Nord du P. S